

**UNION DES PRÉ-INSÉRÉS POUR LA SAUVEGARDE DE L'ÉCOLE DU BÉNIN
(UP-SEB)**

**Motion de
Protestation**

A

**Monsieur le Ministre des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation
Professionnelle**

- **Considérant la liberté de s'associer;**
- **Considérant l'État de droit dans lequel nous sommes;**
- **Considérant l'arrêté N° 069 du 27 Novembre 2019 fixant la charge horaire hebdomadaire des professeurs des enseignements secondaire général, technique et de la formation professionnelle;**
- **Considérant les conclusions issues de la rencontre entre les centrales syndicales et le gouvernement le 8 octobre 2020;**
- **Considérant la cherté de la vie;**
- **Considérant le caractère très difficile de l'enseignement dans les classes;**
- **Considérant la disponibilité dans la base de données des enseignants qualifiés;**

Nous, Union des Prés-insérés pour la Sauvegarde de l'Ecole du Bénin demandons :

- 1. Le maintien en poste de tous les pré-insérés admis dans la base de données et ayant servi l'année dernière à leur poste respectif.**
- 2. Le redéploiement de tous les pré-insérés nouvellement admis dans la base de données.**
- 3. Le retour au quotas horaire normal fixé par l'arrêté N° 069.**
- 4. L'annulation pure et simple du contrat en cours de signature**
- 5. Étendre la durée du contrat à 12 mois sur 12.**

À cet effet, en attendant la satisfaction totale de nos revendications, nous PRÉ-INSÉRÉS déposons la craie à partir de ce jour sur toutes l'étendue du territoire national jusqu'à nouvel ordre.

En tout état de cause, nous tenons responsable le gouvernement des déconvenues qui découleraient de cet état de choses.

Fait à Cotonou, le 22 Octobre 2020

Pour UP-SEB

Le représentant Julien Kandé KANSOU

